



Affaire 01-121222

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 28 septembre 2022

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 06 Décembre 2022 et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de présent(s) est de : **24**

Absents : 03

Procurations : 02

Total des votes : 26

Secrétaire de séance : JUSTINE Victorien

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer



LE MAIRE,

Johnny PAYET

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU DOUZE DÉCEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux le **DOUZE DÉCEMBRE** à **DIX-SEPT HEURE DOUZE MINUTES** le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

PRÉSENTS : Johnny PAYET Maire – Sabine IGOUFE 1^{ère} adjointe – Jean Yves FAUSTIN 2^{ème} adjoint – Mylène MAHALATCHIMY 3^{ème} adjointe – Joan DORO 4^{ème} adjoint – Gina DALLEAU 5^{ème} adjointe – Jean Claude DAMOUR 6^{ème} adjoint – Marie-Heliette THIBURCE 7^{ème} adjointe – Sonia ALBUFFY conseillère municipale – Frédéric AZOR conseiller municipal – Micheline CLAIN conseillère municipale – Érick BOYER conseiller municipal – Alain RIVIERE conseiller municipal – Sandra GRONDIN conseillère municipale – Joseph Luçay CHEVALIER conseiller municipal – Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale – Mickaël PAYET conseiller municipal – Elisabeth BAGNY conseillère municipale – Victorien JUSTINE conseiller municipal – Sophie ARZAL conseillère municipale – Yannick BOYER conseiller municipal – Sylvie LEGER conseillère municipale – Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Joëlle DELATRE conseillère municipale

ABSENT(S) : Sabrina HOARAU conseillère municipale – Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY conseiller municipal – Mélissa MOGALIA conseillère municipale

PROCURATION(S) : Emilie NALEM à Marie-Héliette THIBURCE – Jean-Yves VACHER à Jean-Luc SAINT-LAMBERT

Publicité faite le 21/12/2022

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20221212-DCM01-12122022-DE
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022

Affaire 01-121222

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 28 septembre 2022

Présentation générale et contexte

Entendu l'exposé du maire il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'adoption du procès-verbal du conseil municipal du 28 septembre 2022.

Le procès-verbal est joint en annexe.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à la **MAJORITÉ** des membres présents et représentés, **6 contres** (Sophie ARZAL, Yannick BOYER, Sylvie LEGER, Jean-Luc SAINT-LAMBERT, Joëlle DELATRE, Jean-Yves VACHER) et **1 abstention** (Frédéric AZOR)

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 28 septembre 2022,
- **AUTORISE** le Maire, ou en son absence l' élu délégué, à effectuer les démarches y afférentes

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents

Pour copie conforme,
Le Maire, 
Johnny PAYET





**PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DANS SA SÉANCE
DU MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2022**

PRÉSENTS : Johnny PAYET Maire – Sabine IGOUFE 1^{ère} adjointe – Jean Yves FAUSTIN 2^{ème} adjoint – Mylène MAHALATCHIMY 3^{ème} adjointe – Joan DORO 4^{ème} adjoint – Gina DALLEAU 5^{ème} adjointe – Marie-Heliette THIBURCE 7^{ème} adjointe – Sonia ALBUFFY conseillère municipale – Micheline CLAIN conseillère municipale – Alain RIVIERE conseiller municipal – Sandra GRONDIN conseillère municipale – Joseph Luçay CHEVALIER conseiller municipal – Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale – Mickaël PAYET conseiller municipal – Victorien JUSTINE conseiller municipal

ABSENT(S) : Frédéric AZOR conseiller municipal – Sabrina HOARAU conseillère municipale – Marie Émilie NALEM conseillère municipale – Sophie ARZAL conseillère municipale – Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY conseiller municipal – – Mélissa MOGALIA conseillère municipale – BOYER Yannick conseiller municipal – Sylvie LEGER conseillère municipale – Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Joëlle DELATRE conseillère municipale – Jean-Yves VACHER conseiller municipal

PROCURATION(S) : Jean-Claude DAMOUR 6^{ème} adjoint à GRONDIN Sandra – Erick BOYER conseiller municipal à DORO Joan – Elisabeth BAGNY conseillère municipale à VÉLIA Marie-Lourdes

Le nombre de présents est de 15 à l'ouverture de la séance du Conseil Municipal.

OUVERTURE DE LA SÉANCE : 17h11

Le Maire prend connaissance des procurations déposées en séance.

Puis le Maire propose de nommer M Victorien JUSTINE en qualité de secrétaire de séance et lui demande de bien vouloir procéder à l'appel.

L'appel est interrompu par le départ de l'opposition après l'appelle de Madame Marie Emilie NALEM.

Le Maire suspend donc l'appel et le démarrage de la séance.

L'appel reprend à 17h22

Le quorum est constaté.

L'ordre du jour est le suivant :

ORDRE DU JOUR

RUBRIQUES
Affaire 01-280922 Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 13 juillet 2022
Affaire 02-280922 Budget principal de la Ville - Approbation de la Décision Modificative n°3 du Budget Primitif 2022
Affaire 03-280922 Révision du Plan Local d'Urbanisme – Approbation des modalités de concertation additionnelles
Affaire 04-280922 Convention Commune/Département pour servitude hydraulique
Affaire 05-280922 Mutation foncière - Vente de terrains communaux
Affaire 06-280922 Régularisation foncière – Carrefour giratoire RN3/RD55
Affaire 07-280922 Aménagement RD 55 (rue Richard Adolphe) - Convention de financement Commune/Département
Affaire 08-280922 Mutation foncière – Vente parcelles communales AK 313 (en partie) et AK 148 (en partie) sises rue de la République au profit de la SARL L'Eskal Gourman représentée par Madame HONORINE Raïssa
Affaire 09-280922 Classement de voies dans le domaine public communal
Affaire 10-280922 Mutation foncière - Impasse Rimbaud – Acquisition de la parcelle AV 608 d'une superficie de 34 m ² appartenant à la SCI LES ALOUETTES
Affaire 11-280922 Mutation foncière - Cession des parcelles communales cadastrées AM 412-149 et 740 / Vente au profit de la SARL NEO
Affaire 12-280922 Mutation foncière - Rue Georget Volcy – Acquisition des emprises complémentaires à la voie
Affaire 13-280922 Mutation foncière – Acquisition de la parcelle AD 690 (p) appartenant à Madame VIZLER Marie Pascaline et Monsieur VIZLER Johan
Affaire 14-280922 Mutation foncière – Acquisition de la parcelle AD 689 (p) appartenant à la société MSN'D
Affaire 15-280922 Mutation foncière – Régularisation de l'emprise de la voie sur la parcelle AT 269 en partie appartenant à Madame ROBERT Clarisse Marie Fanny
Affaire 16-280922 Mutation foncière – Echange parcelle AH 411 en partie appartenant à Monsieur FAUSTIN Jean Marcel contre la parcelle AH 324 en partie appartenant à la Commune
Affaire 17-280922 Désaffectation et déclassement du domaine public communal de l'ancien bâtiment de la police municipale
Affaire 18-280922 Demande de subvention exceptionnelle - Co-financement d'une action du Club d'Athlétisme de La Plaine des Palmistes – Appel à projet de la Caisse d'Allocations Familiales de La Réunion.
Affaire 19-280922 Personnel communal : Conditions et modalités de prise en charge des frais de déplacements
Affaire 20-280922 Mise à jour de la convention d'Assurance Chômage »
Affaire 21-280922 Modification des conditions d'attribution des titres restaurants aux personnels communaux

Affaire 22-280922 Tableau des emplois et des effectifs – Création d’emploi
Affaire 23-280922 Convention de partenariat avec le Fonds pour l’Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) – autorisation de signer la convention
Affaire 24-280922 Présentation et débat sur le rapport d’observations définitives relatives au contrôle des comptes et de la gestion de la communauté intercommunale (CIREST)
Affaire 25-280922 Présentation du rapport d’activités 2021 de la SPL HORIZONS
Affaire 26-280922 Rapport de l’administrateur représentant l’assemblée spéciale de la SEMAC (article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales)
Affaire 27-280922 Autorisation de signer la Convention Territoriale Globale avec la CAF de la Réunion
Questions Diverses

--ooOoo--

Affaire 01-280922

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 13 juillet 2022

Observations : Néant

Entendu l’exposé du maire, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l’adoption du procès-verbal du conseil municipal du 13 juillet 21022.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à l’UNANIMITÉ des membres présents et représentés,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 13 juillet 2022,

- AUTORISE le Maire, ou en son absence l’ élu délégué, à effectuer les démarches y afférentes

--ooOoo--

Affaire 02-280922

Budget principal de la Ville - Approbation de la Décision Modificative n°3 du Budget Primitif 2022

Observations : Néant

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à l’UNANIMITÉ des membres présents et représentés,

- APPROUVE la Décision Modificative n°3 du Budget Primitif 2022,
- AUTORISE le Maire, ou en son absence l’ élu délégué, à effectuer les démarches y afférentes

--ooOoo--

Affaire 03-280922

Révision du Plan Local d’Urbanisme – Approbation des modalités de concertation additionnelles

Observations : Néant

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à l’UNANIMITÉ des membres présents et représentés,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

Vu le code de l’urbanisme, notamment les articles L.103-2 et suivants, L.153-31 à L.153-35, R.153-11, R.153-20 et R.153-21 ;

Vu la délibération n°40-240915 du 24 septembre 2015 du conseil municipal portant prescription de la révision générale du PLU,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de compléter les modalités de concertation fixées dans la DCM du 24 septembre 2015, afin de permettre la diffusion d'une information accessible au public et de recueillir ses observations et propositions au sujet de la révision du PLU ;

Considérant que la définition de modalités de concertation additionnelle implique l'exécution des mêmes mesures de publicité et d'information que celles mises en œuvre après l'adoption de la DCM du 24 septembre 2015 ;

- VALIDE les termes du présent rapport,
- MODIFIE La délibération n°40-240915 du 24 septembre 2015 portant évolution du Plan Local d'Urbanisme (PLU) / Prescription de la révision générale du PLU,
- APPROUVE les modalités additionnelles de concertation et de compléter comme suit la délibération du 24 septembre 2015 :
 - Mise à disposition du public d'un registre destiné aux observations de toute personne intéressée, consultable en Mairie aux heures et jours habituels d'ouverture,
 - Possibilité d'écrire au Maire par courrier postal à l'adresse de la mairie, située 230 rue de la République, 97431 La Plaine des Palmistes, ou par courrier électronique (mairie@plaine-des-palmistes.fr),
 - Publication d'une information relative à la relance des études préalables à la révision du PLU, sur le site web de la Mairie et dans la presse locale,
 - Mise à disposition du public d'un dossier de présentation synthétique des études actualisées,
- AUTORISE le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

Conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois.

Mention de cet affichage sera effectuée dans un journal d'annonces légales diffusé dans le département.

La présente délibération fera également l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R.2121-10 du code général des collectivités territoriales.

La présente délibération sera notifiée :

- Au Préfet,
- A la présidente du Conseil Régional de La Réunion,
- Au président du Conseil Départemental de La Réunion,
- Au président de la Chambre de Commerce et d'Industrie,
- Au président de la Chambre d'Agriculture,
- Au président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat,
- Au président de la Communauté Intercommunale Réunion Est (CIREST) en qualité :
 - o d'autorité organisatrice prévue à l'article L. 1231-1 du code des transports
 - o d'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de programme local de l'habitat,
 - o D'établissement public chargé de l'élaboration, de la gestion et de l'approbation du schéma de cohérence territoriale,
- Aux présidents des établissements publics chargés de l'élaboration, de la gestion et de l'approbation des schémas de cohérence territoriale limitrophes du territoire objet du plan lorsque ce territoire n'est pas couvert par un schéma de cohérence territoriale.
- Au président du Parc National de La Réunion.

La présente délibération sera également transmise au Centre National de la Propriété Forestière pour information, conformément aux dispositions de l'article R.113-1 du code de l'urbanisme.

--ooOoo--

Affaire 04-280922
Convention Commune/Département pour servitude hydraulique

Retrait de l'affaire

--ooOoo--

Affaire 05-280922
Mutation foncière - Vente de terrains communaux

Observations : Néant

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,

- ACCEPTE les cessions précitées, hors frais de notaire et d'agence restant à la charge des acquéreurs,
- CHARGE l'étude de Maître LOCATE, notaire à Saint-Denis, de l'établissement des actes notariés,
- AUTORISE le Maire à signer tous documents afférents à cette cession.

--ooOoo--

Affaire 06-280922
Régularisation foncière – Carrefour giratoire RN3/RD55

Observations : Néant

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,

- VALIDE les termes du présent rapport,
- VALIDE la cession des parcelles AL 638, 639, 633, 628, 195 et 615 au profit du Conseil Régional pour une emprise totale de 2 962 m² (contenance cadastrale) au prix de 275 506 euros,
- CHARGE l'opérateur foncier de la Région de la rédaction de l'acte de vente,
- AUTORISE le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

--ooOoo--

Affaire 07-280922
Aménagement RD 55 (rue Richard Adolphe) - Convention de financement Commune/Département

Observations : Néant

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,

- VALIDE les termes du présent rapport,
- VALIDE la participation financière de la Commune à hauteur de 521 941.89 € TTC,
- APPROUVE la convention de financement qui fixe les participations et les modalités de mise en œuvre,
- AUTORISE le Maire ou en son absence l'adjoint délégué, à signer tout document relatif à cette affaire.

--ooOoo--

Affaire 08-280922
Mutation foncière – Vente parcelles communales AK 313 (en partie) et AK 148 (en partie) sises rue de la République au profit de la SARL L'Eskal Gourman représentée par Madame HONORINE Raïssa

Observations : Néant

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,

- VALIDE les termes du présent rapport,

- VALIDE la cession des terrains référencés AK 313 (en partie) et AK 148 (en partie) d'une superficie totale de 699 m² au prix de 368 000 € au profit de la SARL L'Eskal Gourman représentée par Madame HONORINE Raissa, hors frais notariaux,
- CHARGE le notaire de la commune, Maître Locate, à Saint-Denis de la rédaction de l'acte de vente,
- AUTORISE le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

--ooOoo--

Affaire 09-280922
Classement de voies dans le domaine public communal

Observations : Néant

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,

- APPROUVE les termes du présent rapport,
- APPROUVE le tableau de classement dont le linéaire total s'établit à 1 169 mètres de voies publiques,
- CLASSE dans le domaine public communal les voies mentionnées dans le tableau ci-dessus,
- AUTORISE le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer tous documents relatifs à cette délibération.

--ooOoo--

Affaire 10-280922
Mutation foncière - Impasse Rimbaud – Acquisition de la parcelle AV 608 d'une superficie de 34 m² appartenant à la SCI LES ALOUETTES

Observations : Néant

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,

- VALIDE les termes du présent rapport,
- VALIDE l'acquisition par voie amiable de la parcelle AV 608 aux conditions citées ci-dessus, les frais notariaux restant à la charge de la Commune,
- PROCEDE ultérieurement au classement dans le domaine public communal ;
- AUTORISE le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

--ooOoo--

Affaire 11-280922
Mutation foncière - Cession des parcelles communales cadastrées AM 412-149 et 740 / Vente au profit de la SARL NEO

Observations : Néant

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,

- VALIDE les termes du présent rapport,
- VALIDE la cession des parcelles référencées AM 412-149 et 740 à la Société SARL NEO au prix de 87 €/m² pour environ 43 485 m², aux conditions susnommées,
- AUTORISE le Maire ou, en son absence, l'adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

--ooOoo--

Affaire 12-280922
Mutation foncière - Rue Georget Volcy – Acquisition des emprises complémentaires à la voie

Observations : Néant

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,

- VALIDE les termes du présent rapport,
- VALIDE l'acquisition par voie amiable des parcelles AI 105 (p) et AI 107 (p) d'une emprise de 237 m² aux conditions citées ci-dessus ;
- PROCEDE ultérieurement au classement de l'ensemble dans le domaine public communal ;
- AUTORISE le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

--ooOoo--

Affaire 13-280922

Mutation foncière – Acquisition de la parcelle AD 690 (p) appartenant à Madame VIZLER Marie Pascaline et Monsieur VIZLER Johan

Observations : Néant

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,

- VALIDE les termes du présent rapport,
- VALIDE l'acquisition de la parcelle AD 690 (en partie) d'une surface de 50 m² à l'euro symbolique,
- CHARGE le notaire de la commune, Maître Locate, à Saint-Denis de la rédaction de l'acte,
- AUTORISE le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

--ooOoo--

Affaire 14-280922

Mutation foncière – Acquisition de la parcelle AD 689 (p) appartenant à la société MSN'D

Observations : Néant

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,

- VALIDE les termes du présent rapport,
- VALIDE l'acquisition de la parcelle AD 689 (en partie) d'une surface de 233 m² à l'euro symbolique,
- CHARGE le notaire de la commune, Maître Locate, à Saint-Denis de la rédaction de l'acte,
- AUTORISE le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

--ooOoo--

Affaire 15-280922

Mutation foncière – Régularisation de l'emprise de la voie sur la parcelle AT 269 en partie appartenant à Madame ROBERT Clarisse Marie Fanny

Observations : Néant

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,

- VALIDE les termes du présent rapport,
- VALIDE l'acquisition de la parcelle AT 269 (en partie) d'une surface de totale de 55 m², au prix de 6 600 euros,
- CHARGE le notaire de la commune, Maître Locate, à Saint-Denis de la rédaction de l'acte,
- AUTORISE le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

--ooOoo--

Affaire 16-280922

Mutation foncière – Echange parcelle AH 411 en partie appartenant à Monsieur FAUSTIN Jean Marcel contre la parcelle AH 324 en partie appartenant à la Commune

Observations : Néant

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés (Monsieur FAUSTIN Jean Yves ne prenant pas part au vote),

- VALIDE les termes du présent rapport,
- AUTORISE l'échange de la parcelle AH 411 en partie appartenant à Monsieur FAUSTIN Jean Marcel contre celle de la Commune référencée AH 324 en partie.
- AUTORISE le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

--ooOoo--

Affaire 17-280922

Désaffectation et déclassement du domaine public communal de l'ancien bâtiment de la police municipale

Observations : Néant

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,

- VALIDE les termes du présent rapport,
- CONSTATE préalablement la désaffectation du domaine public communal de l'ancienne police municipale située 6 place de la mairie sur la parcelle AK 313 (p) ;
- APPROUVE son déclassement du domaine public communal pour l'intégrer au domaine privé de la Commune ;
- AUTORISE le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer tous documents relatifs à cette délibération.

--ooOoo--

Affaire 18-280922

Demande de subvention exceptionnelle - Co-financement d'une action du Club d'Athlétisme de La Plaine des Palmistes – Appel à projet de la Caisse d'Allocations Familiales de La Réunion.

Observations : Néant

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,

- VALIDE les termes du présent rapport,
- VALIDE l'attribution d'une subvention de 2 000 euros à l'Association Club d'Athlétisme de La Plaine des Palmistes pour action « coup de pouce jeunes »,
- AUTORISE le Maire, ou en son absence, l'Elu délégué, à signer tous les documents afférents à cette affaire.

--ooOoo--

Affaire 19-280922

Personnel communal : Conditions et modalités de prise en charge des frais de déplacements

Observations : Néant

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,

- VALIDE les termes du présent rapport,
- FIXE l'indemnité forfaitaire des frais de repas, pour les agents ou les élus en déplacement hors du département pendant la totalité de la période comprise entre 11h00 à 14h00 et 18h00 à 21h00, suivant le taux maximal fixé pour les personnes civiles de l'Etat, soit 17,50 euros par repas,
- FIXE l'indemnité forfaitaire de remboursement des frais d'hébergement, suivant le taux maximal fixé pour les personnels civils de l'Etat, soit 70 € au taux de base, 90 € dans les grandes villes (+ 200 000 habitants et dans la métropole du Grand Paris) et 100 € dans la Ville de Paris,
- FIXE le montant forfaitaire de remboursement des frais d'hébergement pour les personnes en situation de mobilité réduite à 120€,

- FIXE le taux de l'indemnité journalière de base de stage à 9,40 € et selon les conditions de logement et de repas du stagiaire, dans la limite de deux (2) stages par agent et par an,
- PREVOIT la prise en charge des indemnités de nuitée pendant toute la durée de la mission et dans la limite d'une nuit supplémentaire avant le début et après la fin de celle-ci,
- AUTORISE le remboursement des frais de transport liés à l'utilisation du train, sur la base du billet SNCF 2^{ème} classe ou sur la base des indemnités kilométriques si la destination n'est pas dotée d'une gare SNCF, dès lors que l'intérêt du service le justifie et que l'agent ou l' élu a reçu l'accord de l'autorité territoriale formalisé dans l'ordre de mission, selon le taux fixé par l'arrêté du 14 mars 2022,
- AUTORISE les remboursements ci-dessus (à l'exception de l'indemnité journalière de base de stage) uniquement lorsque les agents ou les élus se déplacent hors du département pour les besoins du service pour effectuer une mission ou dans le cadre d'un mandat spécial ou pour suivre une formation ou passer un concours ou un examen, soit en relation avec les missions exercées, soit en vue d'accéder à un nouvel emploi auquel il peut être promu au sein de la commune en référence à la strate démographique,
- AUTORISE les remboursements ci-dessous aux agents listés dans les termes du présent rapport et aux élus uniquement après établissement d'un ordre de mission et sur présentation des justificatifs de paiement à l'ordonnateur,
- AUTORISE, dans les conditions prévues par l'article 3-2 du décret n°2006-781 modifié, le versement d'une avance de remboursement des frais dans la limite de 60 % des frais prévus et à l'exception de l'indemnité journalière de stage,
- PREVOIT, en l'absence de présentation des justificatifs, l'émission d'un titre de recettes pour demander le remboursement de de l'avance de frais, sauf pour les frais de transport inférieurs à 30 euros,
- PREVOIT le versement du solde des frais de mission et de déplacement sur production d'un rapport de mission par l'agent ou l' élu,
- AUTORISE la mise en œuvre de ce nouveau dispositif pour les missions et déplacements dont les ordres de missions seront signés à compter du 1^{er} octobre 2022,
- AUTORISE le Maire, ou en son absence, l'Elu délégué, à signer tous les documents afférents à cette affaire.

--ooOoo--

Affaire 20-280922

Mise à jour de la convention d'Assurance Chômage »

Observations : Néant

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,

- VALIDE les termes du présent rapport,
- ACCEPTE la mise à jour de la convention d'assurance-chômage comme proposé ci-dessus,
- INSCRIT les crédits correspondants au budget,
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

--ooOoo--

Affaire 21-280922

Modification des conditions d'attribution des titres restaurants aux personnels communaux

Observations : Néant

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,

- VALIDE les termes du présent rapport,
- FIXE l'attribution des titres-restaurants uniquement aux personnes à l'égard desquels un lien de salariat direct existe,
- ATTRIBUE un titre-restaurant par jour de travail effectué et pour les jours comprenant une pause-déjeuner,

- EXCLUT l'attribution d'un titre-restaurant lors des jours d'absence, à savoir les absences injustifiées, les jours d'activité partielle, les ASA, les congés annuels, les congés de RTT, les jours de récupération, les congés de maladie, les congés spéciaux et les congés-formation,
- PREVOIT l'application de ces dispositions à compter du 1^{er} janvier 2023,
- INSCRIT les crédits correspondants au budget,
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

--ooOoo--

Affaire 22-280922
Tableau des emplois et des effectifs – Création d'emploi

Observations : Néant

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,

- VALIDE les termes du présent rapport,
- CREE lesdits postes et de modifier ainsi le tableau des emplois et des effectifs de la Collectivité comme proposé ci-dessus,
- INSCRIT les crédits correspondants au budget,
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

--ooOoo--

Affaire 23-280922
Convention de partenariat avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) – autorisation de signer la convention

Observations : Néant

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,

- VALIDE les termes du présent rapport,
- VALIDE le projet de convention de partenariat entre la commune de La Plaine des Palmistes et la FIPHFP afin de promouvoir une politique inclusive en faveur de l'emploi des personnes handicapées,
- VALIDE le plan d'actions disposé dans la convention jointe en annexe,
- AUTORISE le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

--ooOoo--

Affaire 24-280922
Présentation et débat sur le rapport d'observations définitives relatives au contrôle des comptes et de la gestion de la communauté intercommunale (CIREST)

Observations : Néant

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,

- VALIDE les termes du présent rapport,
- DEBAT sur le rapport d'observations définitives relatives au contrôle des comptes et de la gestion de la communauté intercommunale Réunion Est (CIREST),
- AUTORISE le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer tous documents relatifs à cette délibération.

--ooOoo--

Affaire 25-280922
Présentation du rapport d'activités 2021 de la SPL HORIZONS

Observations : Néant

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,

- PREND de ce rapport d'activités, qui contient :
Une fiche synthétique de la gouvernance de la SPL Horizon Réunion
Un rapport de gestion pour l'exercice 2021

--ooOoo---

Affaire 26-280922

Rapport de l'administrateur représentant l'assemblée spéciale de la SEMAC (article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales)

Observations : Néant

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,

- PREND ACTE sans observations.

--ooOoo---

Affaire 27-280922

Autorisation de signer la Convention Territoriale Globale avec la CAF de la Réunion

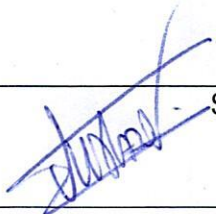
Observations : Néant

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,

- VALIDE les termes du présent rapport,
- VALIDE le projet de convention à signer avec la CAF de La Réunion,
- AUTORISE le Maire à signer la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales de La Réunion pour la période 2022-2027, d'ici novembre 2022,
- AUTORISE le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer tous documents relatifs à cette délibération.

--ooOoo---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal du 28 septembre 2022 est levée à 18h37.

 Secrétaire de séance,

PAYET Johnny Maire 	IGOUBE Sabine 1 ^{ère} adjointe 	FAUSTIN Jean Yves 2 ^{ème} adjoint 	MAHALATCHIMY Mylène 3 ^{ème} adjointe 
DORO Joan 4 ^{ème} adjoint 	DALLEAU Gina 5 ^{ème} adjointe 	DAMOUR Jean Claude 6 ^{ème} adjoint 	THIBURCE Héloïse 7 ^{ème} adjointe 
Vacant 8 ^{ème} adjoint	ALBUFFY Sonia Conseillère Municipale 	AZOR Frédéric Conseiller Municipal 	CLAIN Micheline Conseillère Municipale 
BOYER Erick Conseiller Municipal 	HOARAU Sabrina Conseillère Municipale	RIVIERE Alain Conseiller Municipal 	GRONDIN Sandra Conseillère Municipale 
CHEVALIER Joseph Luçay Conseiller Municipal 	VÉLIA Marie-Lourdes Conseillère Municipale 	PAYET Mickaël Conseiller Municipal 	BAGNY Elisabeth Conseillère Municipale 
JUSTINE Victorien Conseiller Municipal 	NALEM Marie Emilie Conseillère Municipale 	ARZAL Sophie Conseillère Municipale 	JEAN-BAPTISTE dit PARNY Daniel Conseiller Municipal
MOGALIA Mélissa Conseillère Municipale	BOYER Yannick Conseiller Municipal 	LEGER Sylvie Conseillère Municipale 	SAINT-LAMBERT Jean-Luc Conseiller Municipal 
DELATRE Joëlle Conseillère Municipale 	VACHER Jean-Yves Conseiller Municipal 		